

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 3 juillet 2012

Arrêté du 25 juin 2012 portant délégation de signature (cabinet)

NOR : ETSC1226304A

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret du 18 juin 2012 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le décret du 21 juin 2012 relatif à la composition du Gouvernement ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2012 portant nomination au cabinet du ministre,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Gilles Gateau, directeur du cabinet, à M. Jean-Christophe Toulon, conseiller auprès du ministre chargé du Parlement et des relations avec les élus, chef de cabinet, et à M. Nicolas Grivel, directeur adjoint du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets, en ce qui concerne les affaires pour lesquelles délégation n'a pas été donnée aux personnes désignées aux 1^o et 2^o de l'article 1^{er} du décret du 27 juillet 2005 susvisé.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 juin 2012.

MICHEL SAPIN